

QUATRIEME TOURNOIR RAPIDE DU KREMLIN BICETRE

Article 1 : Présentation

Le quatrième Open rapide du Kremlin Bicêtre est un tournoi d'échecs organisé par le Cercle d'échecs du Kremlin Bicêtre le 14 octobre 2018, à l'Espace Maigne, 18 bis rue du 14 Juillet, 94270 le Kremlin-Bicêtre.

Il s'agit d'un tournoi rapide homologué FIDE sous le numéro 45875 ouvert à tout joueur licencié à la FFE pour l'année en cours (la licence peut être prise sur place sous réserve de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique du jeu d'échec) ou à une fédération reconnue par la FIDE. L'inscription est limitée aux 120 premiers inscrits.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé en fonction de leur catégorie d'âge :

- 1399 pour les vétérans, seniors, juniors,
- 1199 pour les cadets, minimes,
- 999 pour les benjamins, pupilles,
- 799 pour les poussins, petits poussins

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE au 1er janvier 2018. Les appariements se font au Système Suisse intégral. Seront

appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

L'article A.4 de l'annexe aux règles du jeu concernant le jeu rapide s'applique dans ce tournoi. Ainsi une fois que **10 coups** ont été joués par chacun des joueurs, aucune réclamation ne sera acceptée concernant le réglage de la pendule ou le placement des pièces, sauf si un mauvais réglage de pendule risque d'entraîner un trop grand retard pour la fin de la ronde.

Le premier coup illégal achevé aura pour conséquence d'accorder deux minutes supplémentaires à l'adversaire. Le deuxième coup illégal achevé (une fois que le joueur a appuyé sur la pendule) **entraîne la perte de la partie**, sauf si l'adversaire ne dispose pas du matériel pour mater par

aucune suite de coups légaux.

Les roques, prises et promotions joués à deux mains sont des coups illégaux.

Article 3 : Nombre de rondes, cadence et forfait

Sept rondes à la cadence de 12mn + 3s d'incrément par coup. Les joueurs seront déclarés forfait s'ils ne se présentant pas à la ronde avant que leur temps de jeu ne soit écoulé

Article 4 : Horaires indicatifs

Vérification des licences : à partir de 9h

Clôture des inscriptions : 9h45

Première ronde : 10h

Remise des prix : vers 16h30

Article 5 : Inscription et prix

Droits d'inscriptions : 20€ adultes (25€ à partir du 1^{er} octobre) / 10€ jeunes (15€ à partir du 1^{er} octobre)

La liste complète des prix sera affichée après la 3^{ème} ronde. Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont répartis à la place, les prix par tranches ELO et les prix spéciaux à la place également. Les prix seront indiqués par ordre de priorité. Présence obligatoire des joueurs primés à la remise des prix.

Article 6 : Classement

Le classement s'effectue en fonction des points de parties obtenus par les joueurs (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0). Les *ex-aequo* sont départagés par le Buchholz médian puis par la Performance.

Article 7 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) donne son résultat à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier.

Les participants sont priés, une fois leurs parties terminées, de ne pas déranger les joueurs qui jouent encore.

Article 8 : Rappels

- Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée en annexe) et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit notamment intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.
- Les appareils électroniques doivent être éteints. Tout appareil électronique produisant un son pendant une partie entraînera la perte de la partie de son propriétaire.
- Les participants acceptent la

réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle. - Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude convenable, ils ne doivent notamment pas manger devant l'échiquier.

- Il est interdit de blitz dans la salle de jeu.
- Les joueurs doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Les joueurs doivent respecter le matériel, notamment les pendules, y compris pendant la phase de zeitnot.
- Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.

Article 9 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Jocelyn AZZEGAG, Arbitre Fédéral Open niveau 2. S'ils souhaitent contester une décision de l'arbitre, les joueurs doivent poursuivre leur partie selon cette décision et pourront faire appel par la suite auprès de la Commission d'Appel Sportif.

Article 10 : Respect du règlement intérieur

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à

respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre
L'Organisateur

Jocelyn
Robert Bussinger

Azzegag